

La LETTRE de Michel MÉNARD

Député de la 5ème circonscription de Loire-Atlantique

Numéro 8

Février 2010

Edito

Menace sur les services publics locaux Une réforme territoriale entre électoralisme et recentralisation

La réforme des collectivités territoriales voulue par le Président de la République est entrée dans une phase décisive en ce début d'année 2010. Deux des quatre textes constitutifs de la réforme seront en effet soumis au Parlement avant les élections régionales de mars prochain. **Si la réforme déchaîne les élus, toutes tendances politiques confondues, elle peine encore à être bien comprise par les Français. L'enjeu est pourtant fondamental. Il pourrait s'agir d'une régression sans précédent pour les territoires et la démocratie locale.**

Elle marque en premier lieu, sur fond de populisme anti-élus, un coup d'arrêt dans le processus de décentralisation engagé dans les années 80 et qui a fait des collectivités locales des acteurs publics de premier plan. Les collectivités ont su mettre en place des services publics de proximité, performants et à moindre coût. Elles sont devenues au fil des années un contre-pouvoir puissant face à l'Etat. Et c'est probablement à ce titre qu'elles sont aujourd'hui visées par le pouvoir en place qui, par cette réforme, s'emploie à les replacer sous la tutelle de l'Etat. Après avoir organisé leur asphyxie financière en supprimant la taxe professionnelle (TP)... Quelques chiffres pour bien comprendre : la TP rapportait 16.5 milliards d'euros aux collectivités. Pour la contribution économique territoriale (CET) qui la remplace, on parle de 5.5 milliards d'euros. **Qui va payer la différence ? A coup sûr les ménages, que ce soit par une hausse de l'impôt ou par la baisse de la qualité des services publics locaux dont on sait qu'ils apportent un vrai plus aux Français et notamment aux plus fragiles d'entre eux...** Certains de ces services sont également menacés, au-delà de la question des moyens, par la fin de la compétence générale, sans laquelle les départements, par exemple, ne pourront plus mener d'actions dans le champ sportif ou culturel et sans laquelle la solidarité territoriale (au profit notamment des petites communes) ne pourra plus s'exercer. **Education, transports, loisirs... Les collectivités ne pourront plus répondre aux besoins des citoyens. Et les effets négatifs de la réforme se feront sentir pour chacun au quotidien.**

Enfin, comment ne pas voir dans cette réforme une **manipulation électorale à l'encontre de la gauche, à la tête de la grande majorité des collectivités locales ?** La création des conseillers territoriaux, appelés à siéger au sein des deux assemblées, départementale et régionale, doit donner lieu à un redécoupage cantonal... après le redécoupage des circonscriptions législatives (non encore définitif à ce jour) dont le caractère partisan ne peut être contesté. Quant au mode de scrutin retenu pour l'élection de ces nouveaux élus, il n'a d'autre logique que de favoriser les candidats du parti présidentiel...

Pour l'ensemble de ces raisons, nous refusons catégoriquement le projet qui nous est présenté par le Gouvernement. **Nous proposons une réforme alternative fondée sur une triple exigence : la poursuite de la décentralisation, la consolidation de la démocratie locale et le renforcement de l'équité territoriale.** Ce combat, car c'en est un, je le mène sur les bancs de l'Assemblée Nationale, mais aussi chaque jour sur le terrain, en circonscription. Et je vous invite à le poursuivre à mes côtés.

Michel Ménard

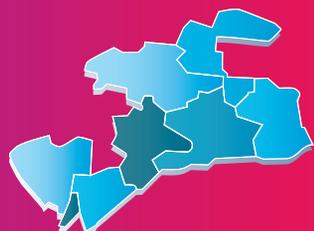


Photographie : Camille BOUJICAULT

Michel MÉNARD

Membre du Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education



Ancenis, Anez, Belligné, Bonnoeuvre, Carquefou, Maumusson, Grandchamp des Fontaines, Joué sur Erdre, La Chapelle Saint Sauveur, La Chapelle sur Erdre, La Roche Blanche, La Rouxière, Le Cellier, Le Fresne sur Loire, Le Pin, Ligné, Couffé, Mauves sur Loire, Mésanger, Montrelais, Mouzeil, Nantes, Oudon, Pannecé, Pouillé les Coteaux, Riaillé, Saint Geron, Saint Herblon, Saint Sulpice des Landes, Sainte Luce sur Loire, Saint Mars La Jaille, Suce sur Erdre, Teillé, Thouaré sur Loire, Trans sur Erdre, Treillières, Varades, Vritz.





Dans la Cour d'honneur de l'Assemblée Nationale

Travaux parlementaires

Michel MÉNARD a interpellé le Gouvernement sur :

- La Base élèves (et les risques d'usage abusif de ce fichier)
- Le projet de suppression de l'histoire-géographie pour les élèves de la filière scientifique
- La scolarisation des élèves handicapés

Retrouvez ces interventions dans la rubrique *Travaux Parlementaires* sur le blog : www.michelmenard.fr



A Carquefou, lors de la dernière réunion publique de compte-rendu de mandat.

Equipe parlementaire

Jeanne BOUREL
Yannick JOUBERT

Secrétaire :
Catherine LEBRETON

Permanence parlementaire

4, rue Léonard de Vinci
44470 CARQUEFOU

Tél. : 02 40 68 70 04
Fax : 02 40 68 70 53

contact@michelmenard.fr
www.michelmenard.fr

Des permanences régulières sont également assurées dans plusieurs communes de la circonscription. Nous contacter pour plus d'informations.

Retraites agricoles : Pour une revalorisation des pensions des conjoints et aides familiaux...

Le Groupe Socialiste a fait inscrire à l'ordre du jour de sa dernière niche parlementaire **une proposition de loi visant à étendre le régime de retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux de l'agriculture**. Car depuis 2002 et la création de ce régime pour les exploitants agricoles, sous le Gouvernement Jospin et par une loi votée à l'unanimité, le dossier des retraites agricoles est en panne... Et la situation des conjoints et aides familiaux (en majorité des femmes), avec des retraites de moins de 500 euros par mois, est inacceptable. Aussi, la discussion de cette proposition de loi, à l'initiative de Germinal PEIRO (et dont je suis l'un des premiers signataires), me tenait-elle à cœur.

Ce texte, nous l'avons défendu dans un hémicycle déserté par la majorité et en l'absence du Ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement avait en effet requis un vote bloqué* et émis un avis défavorable sur notre proposition, au motif de son coût trop élevé pour les finances publiques. **Un coût qui, rapporté aux 363 000 bénéficiaires potentiels, serait pour l'Etat de 130 millions d'euros par an, soit l'équivalent de la somme restituée aux 14 000 ménages les plus aisés à travers le bouclier fiscal...**

Le vote a eu lieu quelques jours après ce nouveau simulacre de débat, à une heure favorable à la présence en nombre des députés de la majorité. Le texte a été rejeté, mais il n'a manqué que 14 voix. Car au final, **l'ensemble des groupes politiques s'est rallié au vote de notre texte, à l'exception du groupe UMP qui porte ainsi la responsabilité de voir perdurer la situation actuelle.**

Je le déplore et tiens à assurer le monde agricole de ma solidarité et de mon engagement à ses côtés.



Photographie : Jean-Martin CHEVEREAU

Une vigilance maintenue sur les dossiers locaux

Accès aux rives de l'Erdre : Faire appliquer la loi...

La réponse du Ministre de l'Ecologie, que j'avais interrogé en juillet 2009 sur les conditions d'application de la servitude dite «de marche-pied», m'est parvenue début décembre... Soit à la date anniversaire de l'adoption de la loi sur l'eau de 2006, qui a étendu l'usage de cette servitude aux piétons. Et elle s'avère sans ambiguïté, le Ministre allant jusqu'à préciser les sanctions prévues en cas de violation de cette servitude. **J'ai saisi cette occasion pour rappeler une nouvelle fois aux autorités compétentes, et notamment au Préfet, les termes précis des dispositions introduites par cette loi et ma détermination à les voir appliquer à l'Erdre, dorénavant dans les plus brefs délais.** La concertation est plus que nécessaire sur un tel sujet, mais elle ne doit pas uniquement permettre à certains riverains réfractaires et contrevenants à la loi de gagner du temps. Aussi, je souhaite que des actes forts puissent être désormais posés, ce que j'ai signifié au Préfet.

Hôpital d'Ancenis : S'assurer de la pérennité de l'activité chirurgicale...

L'Hôpital d'Ancenis a terminé l'année 2009 sur des indicateurs tout à fait favorables (activité en hausse, obtention de labels, budget à l'équilibre, etc.) ce qui n'a pas manqué d'être remarqué et salué au plan local. Je m'en réjouis également. Néanmoins, mon attention a été récemment appelée par l'annonce de **la parution prochaine d'un arrêté du Ministère de la Santé qui pourrait fixer un seuil minimal d'activité chirurgicale pour le maintien des blocs opératoires.** Les contacts pris au sein de l'établissement ne m'ont pas permis de m'assurer que l'hôpital d'Ancenis ne tomberait pas sous le coup de cet arrêté, le texte demeurant trop imprécis. **J'ai ainsi interrogé sur le sujet la Ministre de la Santé et la directrice de l'Agence Régionale d'Hospitalisation,** dénonçant également auprès d'elles un projet qui n'a d'autre fin que de permettre des restructurations hospitalières en nombre, sur des critères purement arithmétiques et sans prise en compte des situations locales.

Création Agence Régionale d'Hospitalisation / 2008 / Imprimé sur papier recyclé

Le saviez-vous :

*En quoi consiste la procédure dite du « vote bloqué » ? (Et pourquoi sommes-nous opposés à son utilisation systématique ?)

Cette procédure permet au Gouvernement de demander à l'Assemblée de se prononcer sur un texte par un vote unique, lors duquel ne sont par ailleurs mis aux voix que les amendements auxquels il souscrit. L'effet du recours à cette procédure est double : du fait de la suppression des votes intermédiaires (sur amendements et articles), le Gouvernement permet aux députés de la majorité de quitter la séance pendant les discussions sur le texte, sans craindre d'être mis en minorité, et de n'y revenir que pour le vote final. Le débat est confisqué. D'autre part, le Gouvernement s'assure, avant même que l'examen du texte ait débuté, du rejet en bloc des amendements qui n'obtiennent pas son approbation. Le droit d'amendement se trouve ainsi également confisqué. Depuis 2007, il a été fait usage de cette procédure à vingt reprises (et systématiquement sur les textes présentés par l'opposition), ce qui constitue une atteinte grave aux droits de l'opposition et plus largement du Parlement.



Assemblée Nationale © - 2009